

N.º 262 Du 20 mars 1800 au 10

Laissez passer librement Joséph Maurin marié le 13 pluviôse an 6
natif d'Esp. Martin d'Esp. département d'Esp. domicilié à Uzes municipalité
d'Uzes M. 618 M. cheveu et sourcils châtains yeux bleus ans, taille
front large nez long bouche grande menton crus visage
ovale marqué de petites fives inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º
allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.
Délivré d'après l'avis approbatif de Joséph Maurin et sur l'attestation du citoyen Jean Danartory demeurant
en date du 19 de ce mois et du citoyen Antoine Chablat demeurant à
à Uzes lesquels ont signé avec nous, et le maire
Danartory Maurin
Chablat

N.º 263 Du 2 jour

Laissez passer librement Martin Claret
natif d'Esp. Martin d'Esp. département d'Esp. domicilié à Uzes municipalité
d'Uzes M. 793 M. cheveu et sourcils châtains clairs yeux bleus ans, taille
front quarré nez agueté bouche petite menton petit visage
ovale marqué de petites fives inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º
allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.
Délivré d'après l'avis approbatif de Joséph Maurin et sur l'attestation du citoyen Jean Danartory demeurant
en date du 19 de ce mois et du citoyen Antoine Chablat demeurant à
à Uzes lesquels ont signé avec nous, et le maire
Danartory Claret Chablat

N.º 264 Du 2 jour

Laissez passer librement Martin Morjé
natif d'Esp. Martin d'Esp. département d'Esp. domicilié à Uzes municipalité
d'Uzes M. 720 M. cheveu et sourcils blonds yeux gris ans, taille
front quarré nez long bouche moyenne menton court visage
ovale marqué de petites fives inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º
allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.
Délivré d'après l'avis approbatif de Joséph Maurin et sur l'attestation du citoyen Henri Hugon demeurant
en date du 2 de ce mois et du citoyen Arnaud Seruys demeurant à
à Uzes lesquels ont signé avec nous, et le maire
Henri Hugon Seruys